

FORMULE IV



02116812

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de **ARLON**
le **11 SEP. 2002**

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/09/2002 - Annexes du Moniteur belge

1. Inscription:

- Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- Registre des sociétés agricoles → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts) ▷

LUXLORSAN
Observatoire transfrontalier de la santé
Wallonie-Lorraine-Luxembourg "LLS"

3. Forme juridique (en entier) ▷

Groupement Européen d'Intérêt Economique
G.E.I.E

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune) ▷

Rue Netzer, 23, 6700 ARLON

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°) ▷

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti) ▷

7. Objet de l'acte ▷

D'un acte sous seing privé, du 18 juillet 2002, enregistré à Arlon, le 30 juillet 2002, il est extrait ce qui suit:

"Les différents organismes :
Caisse Régionale d'Assurance Maladie Nord-Est, organisme de droit privé chargé de la gestion d'un service public, 81 à 85 rue de Metz - 54073 NANCY CEDEX,
Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle, organisme de droit privé chargé de la gestion d'un service public, 2, Rue Lobstein - BP 423 - 67004 STRASBOURG CEDEX,
Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques (CEPS), 44, rue Emile Mark, L4501 DIFFERDANGE BP 48,

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation : 32. 600.1.....

Numéro du compte : 782... 5295.199-21.....

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page.

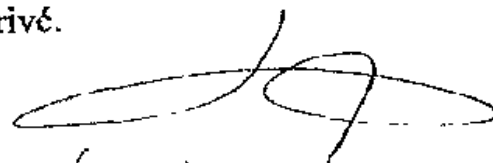
Alliance Nationale des Mutualités
Chrétiennes, Chaussée de Haecht, 579 à
1031 Bruxelles,
Mutualité Chrétienne de la Province du
Luxembourg, Rue Netzer, 23 à 6700
Arlon,
ont décidé de constituer entre eux un
Groupement Européen d'Intérêt
Economique (G.E.I.E.), dénommé
LUXLORSAN "L.L.S.", observatoire
transfrontalier de la santé wallonie-
lorraine-luxembourg, dont le siège est
installé à 6700 ARLON, rue Netzer, 23.

Le groupement a pour objet d'améliorer
l'état de santé des populations résidant à
l'intérieur de l'espace eurégional "
Lorraine-Luxembourg (Grand Duché et
province belge) ".
Pour ce faire, le Groupement cherchera
à améliorer l'accès à des soins de
qualité et développera des coopérations
entre les systèmes de santé des trois
sous-régions tant en matière de soins de
santé que de prévention.

Les différentes missions qui seront
poursuivies par le biais de ce
groupement présentent un caractère non
lucratif.

Le groupement est constitué sans capital
pour une durée indéterminée.

Tous pouvoirs sont conférés à Henri
Lewalle pour accomplir toutes
formalités légales de publication et
d'immatriculation au greffe du Tribunal
de Commerce, au nom du présent
groupement et auprès de toute
administration ou organisme public ou
privé.



HENRI LEWALLE